



REGLEMENT FINANCIER

ANNEE SCOLAIRE 2024 - 2025



Préambule :

L'inscription et le maintien de l'élève au sein de l'Institut Giovanni Biffi sont conditionnés à l'acceptation et au respect des conditions financières exposées dans le présent document.

La réinscription d'un élève ne peut être acceptée si la famille n'est pas en règle avec la comptabilité de l'établissement au titre de l'année scolaire précédente.

Droits d'inscription (révisables annuellement)

Le droit d'inscription est payable une seule fois au plus tard le jour de l'inscription.

Il est non remboursable et est versé en espèces au service comptabilité au sein de l'établissement.

La demande d'inscription des nouveaux élèves est soumise obligatoirement à la saisie en ligne du formulaire de demande d'inscription, à compter du 1er mars de l'année en cours via: <https://institutgiovannibiffi.com/> rubrique « inscription en ligne – commencer l'inscription ».

Le fichier d'inscription qui sera envoyé par courriel aux parents à la suite de cette procédure en ligne devra être joint physiquement au dossier d'inscription de l'élève.

CLASSE	MONTANT
Maternelle	150.000 F CFA
CP - CM	150.000 F CFA
6e - 3e	200.000 F CFA

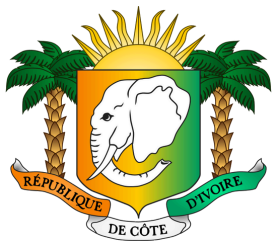
Droits de scolarité annuelle (révisables annuellement)

Le règlement de la scolarité s'effectue uniquement par dépôt d'espèces à la banque (numéro de compte et IBAN disponibles à la comptabilité de l'établissement).

Le récépissé de versement doit être transmis physiquement à la comptabilité de l'établissement ou virtuellement par WhatsApp au numéro indiqué à cet effet.

Lors de l'inscription de leur enfant, **les parents ont la possibilité de soumettre un échéancier à la comptabilité de l'école couvrant la période de septembre à avril de l'année en cours.** Cela leur permet de régler les frais de scolarité à leur propre rythme, dans le délai imparti.

En cas de renoncement, les droits de scolarité versés restent acquis à l'établissement et sont non remboursables, quelle que soit la cause du désistement.



REGLEMENT FINANCIER

ANNEE SCOLAIRE 2024 - 2025



CLASSE	TOTAL
Maternelle	980.000 F CFA
CP -CM	1.280.000 F CFA
6e - 3e	1.780.000 F CFA

Autres tarifs annuels (révisables annuellement)

Ces frais sont obligatoires et payables en totalité en espèces à l'inscription au service comptabilité de l'établissement.

	MATERNELLE - PRIMAIRE	COLLÈGE
Uniformes scolaires: <u>Garçon:</u> deux (2) culottes et quatre (4) chemises plus une tenue de sport <u>Fille:</u> deux (2) jupes et quatre (4) chemises + une tenue de sport	60.000 F CFA	70.000 F CFA
Sorties scolaires	50.000 F CFA	50.000 F CFA
Mardi gras	30.000 F CFA	30.000 F CFA
Brevet		



REGLEMENT FINANCIER

ANNEE SCOLAIRE 2024 - 2025



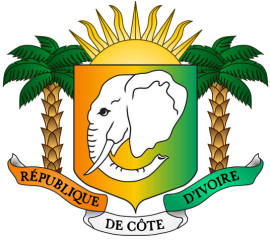
	MATERNELLE - PRIMAIRE	COLLÈGE
Tenues de graduation (Grande Section, CM2 et 3e)	50.000 F CFA	50.000 F CFA
Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires (CEPE)	50.000 F CFA	0 F CFA
Intelligence Artificielle	100.000 F CFA	100.000 F CFA
Carnet de correspondance et bulletin	10.000 F CFA	10.000 F CFA

Tarifs du transport scolaire et de la restauration (révisibles annuellement)

Ces frais sont facultatifs et payables à l'année dès la rentrée, en 5 tranches ou suivant les mêmes échéances proposées par les parents pour les droits de scolarité.

Ils sont payables en espèces au service comptabilité de l'établissement.

	MONTANT ANNUEL
Transport scolaire	300.000 - 350.000 F CFA selon les zones
Restauration scolaire	350.000 F CFA



REGLEMENT FINANCIER

ANNEE SCOLAIRE 2023 - 2024



Incidents de paiement

Les parents, qui ne sont pas en règle avec la comptabilité de l'Institut Giovanni Biffi au-delà de la date limite de paiement fixée pour chaque échéance, sans avoir obtenu l'accord de la direction administrative et financière, s'exposent à une majoration de 10% du montant restant à payer pour l'échéance considérée.

En cas de difficulté avérée, chaque situation pourra être étudiée sur demande écrite des parents, adressée à la direction générale, qui transmettra au comité de gestion pour appréciation au cas par cas.

Pièces à fournir à l'inscription

- 1 Extrait d'acte de naissance
- 4 Photos d'identité de même tirage (prises au sein de l'établissement)
- Engagement manuscrit du parent en charge de l'élève
- 1 Photocopie du carnet de vaccination
- 1 Photocopie de la CNI du père, de la mère ou du tuteur
- Dossier scolaire précédent complet (livret scolaire et/ou carnet de notes)

Dispositions finales

L'inscription d'un élève dans l'établissement suppose l'acceptation pleine, entière et sans réserve de toutes les dispositions du présent règlement financier. La signature de la fiche d'inscription ou de réinscription en vaut acceptation.